

22.4 Perspectives d'investissement et débouchés commerciaux

À long terme, le potentiel commercial du Cambodge sera fonction du climat de sécurité que l'on pourra y rétablir et de la stabilisation de sa situation politique. Les possibilités d'investissement et les occasions d'affaires y resteront rares tant que la question politique ne sera pas réglée et que le pays ne se sera pas fermement engagé à libéraliser son marché.

Compte tenu des sommes considérables dont disposera bientôt le pays, de source bilatérale et multilatérale, divers secteurs où l'on a besoin d'équipement et de services offrent toujours un potentiel intéressant. Ce sont notamment les suivants : machines agricoles (tracteurs, cultivateurs, moissonneuses et batteuses), outils agricoles (semoirs, sarcloirs, charrues en métal et outils manuels), matériel d'irrigation, technologie de transformation des aliments, matériel d'usinage du bois, aquiculture, génie routier (techniques de construction) et équipement portuaire (appareillage de manutention et services de conteneurisation). Les progrès économiques se réaliseront surtout dans les secteurs de l'agriculture, de la transformation des aliments, de la fabrication à fort apport de main-d'œuvre et de la reconstruction des infrastructures (routes, chemins de fer, ports, transport aérien et télécommunications).

Le tourisme est un des secteurs les plus prometteurs à long terme. Tout comme Hanoi, Phnom Penh a manqué d'investissements depuis 15 ans; bon nombre de ses immeubles sont en mauvais état et doivent être rénovés. C'est cependant une ville qui ne manque pas de charme. La plupart des touristes qui se rendent au Cambodge vont y voir Angkor Wat, une véritable « merveille du monde ». Le littoral du golfe du Siam offre d'excellentes possibilités pour l'aménagement de lieux de villégiature.

LES FORMES D'ORGANISATION JURIDIQUE DES ENTREPRISES

La loi cambodgienne permet aux ressortissants étrangers de créer des entreprises dans tous les secteurs de l'économie, avec ou sans la participation d'un associé cambodgien (voir aussi section 21.4); ces sociétés doivent cependant prendre l'une des trois formes suivantes :

- Coentreprises financées au moins à 30 p. 100 par le partenaire étranger.
- Entreprises de propriété exclusivement étrangère.
- Ententes de collaboration commerciale.

22.5 Les coentreprises

Au Cambodge, une coentreprise est une société à responsabilité limitée légalement constituée dans ce pays. La loi régissant l'investissement étranger définit la coentreprise comme une société créée en collaboration par des associés d'origine